

*Projet présenté par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Guillaume Sauty, Olivier Sauty, Fabien Delaloye, Roger Golay, Jean-Marie Voumard, Henry Rappaz, Thierry Cerutti, Dominique Rolle, Marie-Thérèse Engelberts, Jean-François Girardet, André Python, Mauro Poggia, Pascal Spuhler, Sandro Pistis et Florian Gander*

*Date de dépôt : 17 décembre 2009*

## **Proposition de motion**

**demandant la mise en place d'un financement pour l'obtention d'un permis de conduire en faveur des jeunes**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

que le coût d'un permis de conduire est d'environ 2000 F, en tenant compte des coûts des cours obligatoires, et qu'un jeune apprenti ou en études n'a pas les moyens de se l'offrir alors qu'il est primordial d'en être titulaire pour trouver un éventuel emploi sur la place de Genève,

invite le Conseil d'Etat

à présenter un projet visant à réduire le coût d'un permis de catégorie A ou B dans le but d'alléger les frais des familles ou jeunes eux-mêmes, cela dans une tranche d'âge située entre 16 et 25 ans.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Aujourd'hui à Genève, il est plus que nécessaire d'avoir un permis de conduire. Il est indispensable d'être en possession de ce genre de document lorsque l'on se présente pour l'obtention d'une place de travail. Le problème est qu'aujourd'hui le coût d'un permis de conduire de catégorie A ou B est très lourd pour les jeunes adultes sortant de formation ou y étant. Par conséquent, devenir titulaire d'une licence de conduite est un luxe pour certaines familles genevoises.

Il faut donc donner un « coup de pouce » à ces jeunes en les aidant financièrement pour leur offrir la possibilité de se munir d'un permis de conduire et donc augmenter leur succès auprès des entreprises genevoises.

Le but présenté ci-dessus n'est pas d'inciter les jeunes au transport individuel, mais bien de leur donner un avantage supplémentaire sur le marché du travail. N'oublions pas que beaucoup d'entreprises doivent se déplacer avec le matériel nécessaire à leur tâche.

C'est dans cet esprit que nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer cette motion au Conseil d'Etat.